



Délibération n°2026.06.10_22
Approbation du compte financier unique de l'exercice 2025

Point n°08 de l'ODJ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 20^e ARRONDISSEMENT

Réuni le 10 juin 2026

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;
- la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
- le décret n°83-838 du 22 septembre 1983 portant modification du décret n°69-977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles ;
- la délibération n°2024_12_11_083 du 11 décembre 2024 portant sur la mise en place du compte financier unique (CFU) ;
- le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Caisse des Ecoles du 20^e et le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget principal de la Caisse des Ecoles ci – annexé

Considérant,

- l'édition définitive du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, transmise le 3 juin 2026 par la Trésorerie Publique chargée des établissements publics locaux

Délibère :

Article 1 :

Le Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles du 20^e arrondissement constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 2 :

Le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles du 20^e arrondissement, approuve le Compte Financier Unique 2025 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice

		Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2025
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	21 206 455. 59 €	21 731 290. 89 €	524 835.30 €
	Section d'Investissement	970 487.51 €	737 832. 92 €	- 232 654.59 €

		Résultats cumulés au 31/12/2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultats à reporter au 01/01/2026
A REPORTER SUR L'EXERCICE 2026	Section de Fonctionnement	45 277. 40 €	524 835. 30 €	570 112. 70 €
	Section d'Investissement	2 181 044. 02 €	- 232 654. 59 €	1 948 389. 43 €

Article 3 :

Copie de la présente délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris,
- À Madame la Comptable du Trésor Public, chargée des Etablissements Publics Locaux.

Fait à Paris, le 10 juin 2026
Acte certifié exécutoire.

Éric PLIEZ
Maire du 20^{ème} arrondissement
Président de la Caisse des Ecoles

